

**Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères
du Secteur de Briey, Vallée de l'Orne et Jarnisy – 29 rue Gustave Eiffel 54800 JARNY**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 1^{er} MARS 2018**

Etaient présent(e)s :

Mmes MANGEL, MOCCI,
Mrs LAGUERRE, FRANTZ, HYPOLITE, METZINGER, MORETTE, JEAN PHILIPPE, BEAULATON, NEZ,
BRECK, TOMC, NOCCHI, CARLI, PETITJEAN

Etaient représenté(e)s par un pouvoir :

M. DEFER a donné pouvoir à Mme MANGEL
M. BONASSO a donné pouvoir à M. FRANTZ
M. CARDAIRE a donné pouvoir à M. MORETTE
M. BACCHETTI a donné pouvoir à M. HYPOLITE
M. MARIZIO a donné pouvoir à M. TOMC
M. DIETSCH a donné pouvoir à M. CARLI

Etaient excusé(e)s :

Mme TOURNEUR
Mrs BOURET, GRIVEL, TONIOLO, BESSEDJERARI, VACCANI

Etaient absent(e)s :

Mmes BOSSI, BAUCHEZ, MARTEL, BOURGASSER, ZATTARIN, DESENCLOS
Mrs SCHMITT, BERG, ZAMPETTI, BOUAFFAD, GAASCH, SONNET, RAVEL, COLIN, L'HERBEIL,
ABERKANE, FERRARELLI, BRUNETTI, LAFOND, BAUDET, KEFF, LINTZ, SILVESTRIN, DURAND,
LAMORLETTE, JODEL, JACOB, COLLIN, BECQUER, SANTORO, HIRSCH, ANTCZAK, MULLER,
KOCKEISEN, ZIMMERMANN, DIDIER, GRIMALDI, SCHWARTZ, CESARONI

Président de séance : Alain FRANTZ

Secrétaire de séance : Marc LAGUERRE

Le Président met aux voix le compte rendu de la dernière séance du comité qui n'appelle aucune remarque.

Il est proposé aux membres du comité de commencer par le débat d'orientation budgétaire.

I/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

A/Section d'investissement

Dépenses :

Le Président propose à l'assemblée les dépenses d'investissement prévues pour l'année 2018 et indique l'excédent d'investissement prévisionnel réalisé en 2017 : **293 957,26 euros**

Les principaux investissements prévus sont :

- **Acquisition d'un véhicule de collecte des déchets ménagers** : dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules, pour un montant d'investissement prévisionnel de **190 000 euros**.

- **Réalisation d'un quai de transit de déchets** : compte tenu des problématiques de traitement des déchets ménagers sur notre secteur géographique, la réalisation d'un quai de transit ou centre de transit dont l'objectif est de stocker les déchets dans des semis remorques pour être acheminés par la suite dans des centres de traitement adaptés apparaît comme une démarche de maîtrise des coûts. Ce projet permettrait au syndicat de traiter ses déchets sur des sites plus éloignés et ainsi d'élargir la concurrence entre les différents prestataires intervenants dans ce domaine.

Dans un premier temps le syndicat souhaite acquérir un terrain sur la zone d'activité de Jarny-Giraumont, face au syndicat, d'une superficie de 8 000 m² pour un prix toutes taxes comprises de **100 000 euros**. Dans un second temps, il serait question de réaliser les travaux d'aménagement des quais et voiries pour un montant estimatif de **1 300 000 euros**. L'objectif étant de réaliser ce projet au plus tard pour septembre 2019 et cela avant le lancement du marché de traitement qui arrive à échéance au 31 octobre 2019.

Le Président laisse la parole à M. Zanier, directeur technique, qui présente aux délégués un diaporama sur la réalisation d'un quai de transit à sept compartiments. Cette capacité, qu'il conviendra de valider, permettrait d'anticiper l'avenir et de stocker ainsi plusieurs types de déchets tels que les gravats, le tri sélectif...

- **Réhabilitation de la déchèterie de Trieux** : en 2017, la déchèterie de Jarny a été réalisée et mise en fonctionnement. Il a été également prévu au budget 2017 la réhabilitation des déchèteries d'Homécourt construite en 2003 et de Trieux inaugurée en 2001.

En 2017, seule la déchèterie d'Homécourt a pu être restaurée.

En 2018, la déchèterie de Trieux sera réhabilitée pour un montant de **250 000 euros**. Il conviendra de procéder au démontage du quai modulaire métallique et de le remplacer par un quai en dur. La voirie sera également modifiée. Les véhicules se déplaceront autour des bennes comme l'indique M. Zanier lors la présentation du plan de rénovation du site. Cet aménagement permettra de désengorger la rue Marc Raty lors de périodes d'affluence. Le syndicat a choisi un maître d'œuvre pour le suivi de cette opération, le montant de sa rémunération est fixé à **14 000 euros**.

Il sera proposé de procéder à différents investissements dont les montants sont moindres.

- Acquisition de bacs roulants pour le tri et les ordures ménagères pour un montant de **40 000 euros** ;
- Acquisition de conteneurs aériens pour le verre ménager pour un montant de **25 000 euros** ;
- Acquisition de bennes pour déchèterie pour un montant de **16 000 euros** ;
- Matériel informatique pour un montant de **13 000 euros**, ajout de caméras pour le siège social et alarme pour la déchèterie de Trieux pour un montant de **6 000 euros**.
- Matériel et outillage pour l'atelier pour un montant de **12 000 euros** ;

Recettes :

Le **FCTVA** devrait être d'un montant légèrement supérieur à **100 000 euros**.

L'excédent de fonctionnement prévisionnel pour 2017 serait d'un montant de **807 370,68 euros**. Il conviendra de déterminer lors du vote du budget primitif de l'année 2018, le montant qui sera réaffecté en recettes d'investissement au titre de l'autofinancement.

B/Section de fonctionnement

Dépenses :

L'évolution du prix du gasoil entraîne l'augmentation du budget dédié au **carburant**. Il conviendra d'inscrire 270 000 euros. (246 000 euros en 2017).

Traitement des ordures ménagères et des objets encombrants collectés en porte à porte

En 2017, la TGAP réduite est passée de 20,08 euros à 23 euros HT par tonne. La TGAP réduite est appliquée dès lors que la valorisation de biogaz a été supérieure à 75 % sur l'installation de traitement. En 2018, la TGAP réduite passe de 23 à 24 euros HT par tonne.

Tarification du 1^{er} janvier au 31 octobre 2018 :

Ordures ménagères 93,28 euros TTC avec une TGAP de 24 euros (23 euros en 2017)

Objets encombrants 93,28 euros TTC avec une TGAP de 24 euros (23 euros en 2017)

En 2016, les tonnages enregistrés pour les ordures ménagères et les objets encombrants en porte à porte étaient en baisse de près de **125 tonnes (13 947,91 tonnes au total)**.

Le tri sélectif (multimatériaux : papiers, cartons, plastiques et métaux issus des sacs transparents, verre et papier en conteneurs d'apport volontaire) était en progression d'environ 17 tonnes.

En 2017, les tonnages enregistrés pour les ordures ménagères et les objets encombrants en porte à porte sont en augmentation de **224,85 tonnes (14 172,76 tonnes au total)**.

Le tri sélectif est en progression de près de 60 tonnes.

Par conséquent en 2018, il conviendra de tenir compte dans les prévisions budgétaires de trois éléments :

- Le passage de la TGAP de 23 à 24 euros HT par tonne ;
 - L'augmentation des tonnages recueillis d'une année sur l'autre ;
 - Des tonnages de la commune de Labry qui, jusqu'à présent, était exonérée de traitement.
- En effet, suite à la fermeture programmée de la décharge de Conflans, il conviendra de prendre en charge le paiement des déchets concernés (environ 380 tonnes par an).

Collecte sélective

S'agissant de la collecte, elle sera assurée, comme depuis le 1^{er} juin 2008, par la régie syndicale quasiment dans les mêmes conditions techniques et financières qu'en 2017, à savoir pour un coût total annuel d'environ 204 000 euros TTC. Il est important de signaler que ce montant n'a quasiment pas évolué depuis que le service a été repris en régie par le syndicat.

La bonne gestion et l'optimisation du service a permis de contenir les coûts.

En ce qui concerne le tri des matériaux valorisables, un nouveau marché a été conclu en juin 2017. Il a permis de réaliser une économie au niveau du prix rapporté à la tonne triée.

Le coût à la tonne est depuis le 1^{er} juin 2017 de 179,41 euros TTC.

Dans le même état d'esprit, il conviendra de tenir compte dans les prévisions budgétaires de la baisse du prix de la tonne de verre ménager collectée. En effet, suite au lancement d'un marché public avant la fin de l'année 2017, le prix pratiqué en 2018 sera de 48,40 euros TTC par tonne au lieu de 61,05 euros TTC précédemment, soit une diminution du prix de plus de 26 %.

Entretien des véhicules de collecte

Trois postes budgétaires pour l'entretien des véhicules de collecte : l'entretien des châssis, des bennes et des pneus.

Il est proposé que ce budget progresse de 3,52 % soit un montant de 323 500 euros en 2018 contre 312 500 euros en 2017.

Rémunération intermédiaire

Il sera proposé d'inscrire une dépense pour la réalisation d'une étude permettant de déterminer l'opportunité de la mise en œuvre d'un mode de financement incitatif du service. Dans le cadre de la réalisation d'une telle étude, il est possible d'envisager d'obtenir une subvention à hauteur de 70 % sur le HT.

Déchèteries

Pour les déchèteries, il conviendra de tenir compte de trois éléments :

- L'évolution de la TGAP réduite de 23 à 24 euros HT notamment pour les objets encombrants recueillis ;
- Le fonctionnement de la déchèterie de Jarny sur une année pleine ;
- Des tonnages des deux communes clientes Mars-La-Tour et Hannonville Suzémont et des éventuels professionnels ou services communaux susceptibles d'établir un partenariat avec le syndicat.

Toutefois, ces services rendus sont facturés et par conséquent un montant sera inscrit en recette de fonctionnement.

Personnel

Les dépenses de personnel devraient progressées de plus de 2 % suite aux revalorisations officielles.

Communication

Il est proposé de continuer à développer nos actions de communication en direction des populations afin de sensibiliser au tri des déchets ménagers. Cette communication active a, d'ailleurs, porté ses fruits avec la progression des quantités valorisables notamment en ce qui concerne les papiers, cartons, plastiques et métaux issus des sacs transparents.

Recettes :

Comme indiqué précédemment, l'excédent de fonctionnement estimé de l'année 2017 serait d'environ 807 370,68 euros.

Les recettes issues du partenariat avec ADELPHÉ et des ventes de matériaux valorisables devraient être du même ordre qu'en 2017 voire en progression compte tenu de l'évolution des quantités valorisables.

II/ DEMANDE DE SUBVENTION A L'ADEME

Le Président rappelle à l'assemblée qu'en 2014, une caractérisation des flux d'ordures ménagères a été réalisée sur six secteurs du territoire. Une nouvelle caractérisation doit être effectuée afin de déterminer l'évolution des flux en quatre années. Cette opération bénéficie

d'une subvention de l'ADEME. Celle-ci est conditionnée par la réalisation d'une étude, en parallèle, permettant de déterminer l'opportunité de la mise en œuvre d'un mode de financement incitatif du service.

Le Président met aux voix la demande de subvention à l'ADEME ainsi que la réalisation de l'étude. Ces deux points obtiennent l'unanimité.

III/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 05/10/2017 – SIGNATURE DU BAREME F AVEC CITEO

Le Président rappelle que lors de la séance du 5 octobre 2017, le comité l'a autorisé à signer un contrat avec CITEO et notamment son barème F permettant de percevoir des soutiens financiers dans le cadre de la collecte sélective. Aujourd'hui CITEO enjoint le syndicat à transmettre tous les documents juridiques par voie dématérialisée.

Le Président demande donc l'autorisation de signer électroniquement tout acte juridique (convention, contrat, avenant ...) permettant à la collectivité de percevoir le soutien financier prévu au IV de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement au titre des déchets papiers collectés et traités en 2016. L'assemblée accepte à l'unanimité.

IV/CENTRE DE GESTION 54 – CONSULTATION DES ASSURANCES POUR COUVRIR LES RISQUES STATUTAIRES

Le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle a informé le syndicat de l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ; une procédure de mise en concurrence va être organisée par le Centre de Gestion et le syndicat pourra, si les conditions lui donnent satisfaction, adhérer au contrat.

Le Président propose à l'assemblée de charger le Centre de gestion de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour la collectivité des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Il rappelle également que cette démarche n'engage en rien le SIRTOM quant à la signature d'un éventuel contrat avec la société d'assurance retenue.

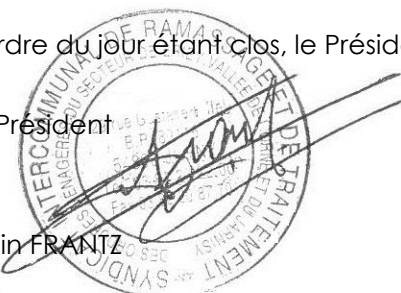
Les membres du comité acceptent cette consultation à l'unanimité.

Pour finir le Président laisse la parole à Stéphane ZANIER qui présente le système de géolocalisation des camions.

L'ordre du jour étant clos, le Président lève la séance.

Le Président

Alain FRANTZ



.../...

Pour information, le Président souhaite transmettre la liste des délégués présents, excusés ou représentés lors de la première séance du comité syndical, le 22/02/2018, réunion qui n'a pu se tenir faute de quorum.

Etaient présent(e)s :

*Mmes MANGEL, TOURNEUR,
Mrs LAGUERRE, DEFER, DIETSCH, FRANTZ, FERRARELLI, BRUNETTI, BACCHETTI, LAFOND, VACCANI,
BAUDET, METZINGER, LINTZ, CARDAIRE, MORETTE, BEAULATON, HIRSCH, ANTCZAK, BRECK, TOMC,
MARIZIO, NOCCHI, CARLI, PETITJEAN, SCHWARTZ*

Etaient représenté(e)s par un pouvoir :

*M. HYPOLITE a donné pouvoir à M. FRANTZ
M. BONASSO a donné pouvoir à M. BRUNETTI
M. KEFF a donné pouvoir à M. METZINGER
Mme MOCCI a donné pouvoir à M. BEAULATON
M. SANTORO a donné pouvoir à M. HIRSCH
Mme DESENCLOS a donné pouvoir à M. ANTCAK
M. CESARONI a donné pouvoir à M. SCHWARTZ*

Etaient excusé(e)s :

Mrs GAASCH, SONNET, BOURET, TONIOLO, BESSEDJERARI, COLLIN, BECQUER, NEZ

Etaient représenté(e)s par un suppléant :

M. VIDILI remplace M. GRIVEL

Le prochain comité syndical se réunira le 29 mars 2018 pour le vote du budget 2018
Le lieu sera précisé sur la convocation.